

Maurice PICON

À PROPOS DES SIGILLÉES, PRÉSIGILLÉES ET IMITATIONS DE SIGILLÉES : questions de "coûts" et de marchés

Il s'agit ici des "coûts" de fabrication et de leur influence sur le marché des céramiques. Mais avant d'aborder ces questions on ne peut éviter de se pencher sur la définition des catégories de céramiques concernées. Ce qui nous a conduit d'ailleurs à réexaminer les caractéristiques techniques majeures des sigillées – principalement de la Gaule du Sud – et celles des productions qui s'y rattachent. L'enquête – effectuée sur le matériel céramique lui-même, et dans les publications – concernait les catégories que l'on désigne habituellement sous les noms de présigillées, d'imitations de sigillées, de sigillées vraies, voire de sigillées tardives ... (Picon 2002 ; Bénévent *et al.* 2002 ; Picon 2003). Autant de termes dont la signification est souvent ambiguë, et les définitions incertaines et fluctuantes.

L'ambiguïté des termes employés pour désigner les catégories précédentes est due pour une large part à l'utilisation conjointe et inadaptée – dans la définition de ces catégories de céramiques – de caractéristiques proprement techniques (modes de cuisson A ou C, grésage ou non du vernis, nature calcaire ou non calcaire de la pâte, etc.) et de caractéristiques de formes et de décors. En accordant à certains critères une importance que d'autres leur refusent – avec d'aussi bonnes raisons souvent – on en est arrivé à dépouiller ces mêmes termes de toute signification précise, et à entretenir une confusion dans les esprits, dont à vrai dire chacun s'accommode assez bien.

Ces ambiguïtés ne seraient guère préoccupantes, s'il ne s'agissait que de vocabulaire. Mais ce vocabulaire suggère souvent, de manière implicite quoique forte, des interprétations qui constituent autant de positions

a priori, ayant pour effet de brouiller la perception et d'entraver l'étude de plusieurs questions. Or ce sont fréquemment des questions clés concernant quelques-unes des caractéristiques majeures de la production, son organisation, celle du marché, et, bien entendu, les "coûts" de fabrication.

Partant de ce constat, et une fois rappelées quelques données élémentaires relatives aux différentes catégories de céramiques étudiées, on présentera les interprétations sous-jacentes les plus fréquentes, que véhiculent les expressions de présigillées, d'imitations de sigillées, etc. Puis on confrontera ces positions *a priori*, aux connaissances et aux conceptions qui résultent des travaux récents, tout en soulignant les adaptations du vocabulaire, devenues nécessaires pour que celui-ci ne soit plus une entrave au développement des recherches (adaptations dont on verra d'ailleurs qu'elles ne supposent que de légères modifications des habitudes). Enfin on se propose d'illustrer les points de vue présentés ici en reprenant l'examen d'une question qui a déjà fait l'objet de bien des interrogations : la répartition des officines de céramiques sigillées, et des ateliers de présigillées et imitations de sigillées.

1. PRÉSIGILLÉES ET IMITATIONS DE SIGILLÉES

On s'arrêtera d'abord sur le terme de présigillée qui avait été proposé par Lamboglia, puis contesté par Ch. Goudineau (Lamboglia 1950 et 1951 ; Goudineau 1968, p. 57-63)¹. Mais l'expression de présigillée était évocatrice et simple, aussi fut-elle largement reprise un peu partout pour désigner des productions qui sem-

¹ L'une des raisons avancées par Ch. Goudineau pour écarter les présigillées de Lamboglia, c'est qu'en Italie les productions que l'on désignait ainsi paraissent constituées surtout d'importations orientales qui n'avaient pas nécessairement de lien avec l'apparition des sigillées italiennes. Ch. Goudineau proposait alors le terme de préarétine pour désigner ce qu'il considérait comme les premières productions d'Arezzo, entre vernis noir et vernis rouge. Ici on fera le moins souvent possible référence à la situation italienne qui demeure, en ses débuts, l'une des moins bien connues (voir aussi note 2).

blent différer, par un certain nombre de caractères, des sigillées de grande diffusion et leur sont antérieures.

De fait le terme de présigillée allait trouver une apparente justification et acquérir droit de cité lorsqu'on s'aperçut, au moins de façon intuitive, que les sigillées de grande diffusion – dites également sigillées vraies ou véritables sigillées – possédaient des caractéristiques techniques particulières les distinguant des productions qui les avaient précédées. Celles-ci devenaient donc, par opposition, des présigillées. La succession présigillées-sigillées semblait bien marquée en Gaule du Sud et en Gaule du Centre. Sans doute peut-on penser que ce fut aussi le cas en Italie².

Ainsi les présigillées sont-elles, pour la plupart des céramologues, des fabrications apparentées aux céramiques sigillées de grande diffusion, par la couleur de leur revêtement, leur forme et leur décor ... Elles en diffèrent par un certain nombre de caractéristiques, principalement techniques : le mode de cuisson, qui est de type A et non de type C, et le vernis qui n'est pas grèsé³ ... Ce sont aussi des productions qui précèdent dans la plupart des cas les sigillées vraies, celles de grande diffusion⁴. On peut ajouter que les centres de fabrication des présigillées sont souvent fort nombreux, alors que les officines de sigillées sont relativement rares, comme chacun sait. On reviendra plus loin sur cette question (voir chapitre 5).

Le rattachement de telle ou telle céramique à la catégorie des présigillées ou à celle des sigillées diffère souvent d'un auteur à l'autre, même si la définition précédente est celle qu'ils ont adoptée. Une première raison qui explique ces variations, c'est que la distinction entre les productions cuites en mode A et les produc-

tions cuites en mode C a rarement été étudiée. Peu nombreux sont en effet les chercheurs qui ont ressenti le besoin d'identifier les modes de cuisson, et qui ont perçu leur incidence économique et commerciale (Picon 2002, chapitre 18)⁵. Aussi y a-t-il beaucoup d'incertitude dans les rattachements qui sont proposés en faveur de l'un ou l'autre des modes de cuisson. Une seconde raison tient à la nature différente, selon les auteurs, des caractéristiques de couleur, de forme et de décor qui peuvent intervenir – avec des caractéristiques plus techniques, dont le mode de cuisson et le grésage du vernis – dans la définition des présigillées et des sigillées. Et comme il a été proposé bien d'autres manières de définir ces deux catégories de céramiques, on ne saurait s'étonner que les frontières qui séparent les présigillées et les sigillées demeurent fluctuantes et diverses⁶.

Toutefois la question que nous avons choisi d'étudier d'abord, celle des interprétations véhiculées de manière implicite et généralement inconsciente, quoique systématique, par les expressions de présigillées et de sigillées, ne nécessite pas que des définitions très précises soient arrêtées pour ces deux catégories de céramiques.

C'est aussi le cas des imitations de sigillées à propos desquelles on peut reprendre presque mot pour mot ce qui vient d'être dit des présigillées, tant ces deux catégories de céramiques, qu'on voulait distinguer autrefois, sont actuellement confondues dans le langage habituel des céramologues (Wells 1977). Certes, le concept d'imitation continue à faire l'objet de développements qui ne sont pas dépourvus d'intérêt, mais ces développements concernent autant les céramiques qu'on désigne sous le terme de présigillées, que celles

- 2 Mais il est vrai que les caractéristiques techniques des préarétines n'ont pas fait l'objet d'études comparables à celles des productions de la Gaule du Sud et de la Gaule du Centre. Quant aux céramiques italiennes, non arétines, que l'on serait actuellement porté à considérer comme des présigillées, à l'instar des présigillées gauloises, elles n'ont guère été examinées au point de vue technique, et souvent peu étudiées du point de vue archéologique.
- 3 On rappelle que le mode de cuisson A est celui qui se produit spontanément dans un four à flammes nues, et que le mode C demande que l'on cuise dans un four à tubulures (ou à cazettes étanches) à l'intérieur duquel les flammes ne sont pas au contact des céramiques. On rappelle aussi que le grésage du vernis est une transformation qui se produit à température élevée (entre 1050 et 1100°C pour les sigillées de La Graufesenque, cuites en mode C, entre 900 et 950°C pour la plupart des céramiques à vernis noir). Elle consiste en une vitrification qui rend le vernis imperméable. Les vernis non grésés demeurent quant à eux plus ou moins poreux, et de surcroît beaucoup moins résistants (Picon 2002).
- 4 Nul n'ignore que l'antériorité des présigillées par rapport aux sigillées de grande diffusion ne vaut qu'à l'intérieur d'une même région comme la Gaule du Sud ou la Gaule du Centre. Aussi les présigillées sont-elles de différentes périodes lorsqu'on passe d'une région à une autre, antérieures par exemple à 30-40 apr. J.-C. en Gaule du Sud, et à 100-110 apr. J.-C. en Gaule du Centre (ces dates étant en principe celles du début des sigillées de grande diffusion dans ces deux régions). On comprend donc que certains chercheurs répugnent, par exemple, à parler de présigillées à propos des productions de Lezoux du I^{er} s., contemporaines pour une grande partie d'entre elles des sigillées de grande diffusion de la Gaule du Sud (Bet *et al.* 1994). Et comment nommer alors les sigillées tardives produites en Gaule du Sud, puis en Gaule du Centre, lorsque la commercialisation se réduisant de façon dramatique, les potiers abandonnent les techniques mises en œuvre pour les sigillées de grande diffusion, et reviennent à des procédés de fabrication plus simples (et plus économiques), qui sont très proches de ceux des présigillées ? Autant de questions que l'on évoquera plus loin à propos des ajustements souhaitables du vocabulaire (voir chapitre 4).
- 5 Indiquons dès à présent, mais on y reviendra ultérieurement, que les sigillées de grande diffusion de la Gaule du Sud et de la Gaule du Centre ont un coût de fabrication plus élevé qu'aucune présigillée ou imitation de sigillée. Cela est dû, principalement, à une consommation de combustible qui est sans doute 2 ou 3 fois plus importante pour les sigillées de grande diffusion. Différence qui tient à des températures de cuisson très élevées, entre 1050 et 1100°C, contre 850 à 950°C pour les présigillées et les imitations de sigillées, et à l'utilisation de fours à tubulures dont le rendement thermique est en principe inférieur à celui des fours à flammes nues.
- 6 D'autant que la fin des présigillées et le début des sigillées vraies se chevauchent souvent, à l'intérieur d'une même région productrice, comme on l'observe, par exemple, à Lezoux (Delage 1998, p. 280-281).

qui sont considérées comme des imitations de sigillées, les deux expressions ayant fini par devenir à peu près synonymes, et véhiculant, l'une et l'autre, des concepts implicites, sensiblement identiques, que nous allons examiner⁷.

2. CONCEPTS ET INTERPRÉTATIONS SOUS-JACENTS

La confusion qui règne dans la définition des présigillées et des imitations de sigillées contribue sans aucun doute à multiplier les interprétations techniques et commerciales que chacun associe – généralement de façon implicite, voire inconsciente – à ces deux catégories de céramiques. On s'en tiendra donc, parmi toutes les interprétations sous-jacentes, à celles qui semblent les plus répandues. Et l'on cherchera à comprendre l'influence souvent pernicieuse qu'elles exercent sur la manière d'envisager les questions de production et de diffusion des céramiques sigillées et des céramiques qui leur sont rattachées, présigillées et imitations de sigillées principalement.

L'idée qu'on trouve le plus souvent associée aux présigillées et aux imitations de sigillées est celle d'une période d'apprentissage ou d'essais dont l'issue serait la maîtrise de la fabrication des véritables sigillées cuites en mode C. Il s'agirait en quelque sorte d'une période de transition obligatoire permettant de passer aux sigillées vraies. Mais d'une transition longue et difficile qui serait rarement couronnée de succès, comme en témoignerait le petit nombre d'ateliers de présigillées ou d'imitations de sigillées qui se sont mués par la suite en ateliers de sigillées (Passelac 1992, p. 217-218).

Ce qui rend malaisée toute discussion sur ces questions, c'est que les opinions précédentes comportent toujours une part de vérité. Nier que l'apprentissage soit une réalité artisanale est absurde. En faire le facteur essentiel, à l'origine des caractéristiques techniques des présigillées et des imitations de sigillées, est encore moins justifiable⁸. Mais il y a plus grave, car ces hypothétiques phases de transition, aussi longues que répandues, ne nous permettent guère d'entrevoir les enjeux économiques réels qui étaient au cœur de ce

qu'il faut considérer comme **deux systèmes de production et de commercialisation autonomes**, celui des céramiques sigillées et celui des présigillées et imitations de sigillées.

Les présigillées et imitations de sigillées ont une existence propre, indépendante de celle des véritables sigillées. Si ce n'est que les unes et les autres participent à un même phénomène culturel, marqué par un goût commun pour certains types de formes et de décors. Les présigillées et imitations de sigillées le font avec les procédés techniques qui sont les leurs, et qui n'ont rien à voir avec ceux des véritables sigillées cuites en mode C. Ils sont d'ailleurs beaucoup plus anciens, le mode A et les vernis non grésés qui les caractérisent étant connus au Proche-Orient dès le Néolithique ancien, alors que le mode C n'est pas antérieur, semble-t-il, à l'époque hellénistique.

Le point le plus important c'est qu'il n'existe pas de transition possible entre le mode de cuisson A et le mode de cuisson C, le premier ne pouvant en aucune façon être considéré comme une phase d'apprentissage du second (Picon 2002)⁹. L'adoption du mode de cuisson C pour les sigillées de grande diffusion de la Gaule du Sud et de la Gaule du Centre marque en fait une rupture technique extrêmement importante, avec la mise en œuvre de procédés fondamentalement différents, qui ne dérivent en rien de ceux des présigillées et imitations de sigillées. Dans la Gaule du Sud comme dans la Gaule du Centre, il s'agit manifestement d'un emprunt effectué à l'extérieur, et certainement pas de la conclusion d'un long apprentissage¹⁰. Le choix du mode de cuisson A ou C s'explique seulement par des impératifs économiques (et commerciaux) que l'on évoquera en s'appuyant sur quelques exemples significatifs (voir chapitres 3 et 5).

3. "COÛTS" DE FABRICATION ET MARCHÉS : les premières observations

La mise en évidence de facteurs économiques orientant le choix d'un mode de cuisson A ou d'un mode C, en vue de la fabrication des sigillées et des productions qu'on leur associe, résulte nécessairement de l'addition et du recoupement de nombreuses observations.

- 7 Ces deux expressions étant d'ailleurs aussi mal adaptées l'une que l'autre aux réalités de la production et de la commercialisation, ce qui justifie l'adoption d'un vocabulaire un peu différent, comme on le proposera plus loin (voir chapitre 4).
- 8 Il suffit de voir la qualité du tournage, du moulage et de la décoration de bon nombre de ces productions pour se convaincre que l'apprentissage n'a pas exigé, dans ce domaine, la durée qu'on lui suppose dans le cas des vernis et des cuissons. Or la maîtrise des vernis et des cuissons nécessite certainement moins d'efforts et d'application que n'en demande l'acquisition des techniques de façonnage. Aussi, lorsqu'on observe, par exemple, la qualité des productions tibiennes de Lezoux, il est difficile d'imaginer que leur vernis poreux et leur cuisson à basse température résultent d'un manque de compétence des potiers. Il s'agit en fait, comme on le verra, d'un choix dicté par des considérations économiques et commerciales (voir chapitres 3 et 5).
- 9 Ce qui n'exclut nullement que certains potiers ou leurs commanditaires aient voulu donner l'illusion d'une production à vernis grésé, alors qu'il ne s'agissait que de présigillées et imitations de sigillées, cuites en mode A. Mais si beaucoup de céramologues se sont laissés prendre à ces apparences, il est peu probable que les acheteurs aient été à l'époque aussi faciles à abuser, et que la médiocre imperméabilité des vernis orangés à rouges, cuits en mode A, et leur mauvaise résistance mécanique aient pu ne pas être perçues par les utilisateurs.
- 10 Parfois une période d'adaptation peut être observée ici ou là, au moment de l'adoption des fours à tubulures du mode C. Mais il s'agit toujours d'une phase très courte. Elle est sans commune mesure avec les périodes correspondant à la production des présigillées et imitations de sigillées, qu'on a cru pouvoir assimiler, mais à tort, à des périodes d'apprentissage.

Celles qui ont été faites sur les ateliers de Lezoux, et plus généralement sur ceux de la Gaule du Centre, n'ont pas toutes le même intérêt, bien qu'elles aient été parmi les premières.

Si l'on considère par exemple les sigillées tибériennes de Lezoux, qui concurrent un développement remarquable, avec sans doute plus d'une centaine de "potiers" (Bet 1988a et b), les raisons qui peuvent expliquer leur vernis non grésé et leur mode de cuisson A, sont moins évidentes qu'elles le seront à d'autres périodes. En revanche on ne peut douter de l'intention des potiers, ou plutôt de leurs commanditaires, de fabriquer dès cette époque un produit techniquement achevé et bien défini, une sigillée de mode A¹¹. De même que leurs successeurs décideront, près d'un siècle plus tard, de fabriquer un autre produit, aussi bien défini, une sigillée de mode C. Mais en aucun cas on ne peut tenir les sigillées tибériennes de Lezoux pour des essais ouvrant la voie à des productions plus élaborées, comme celles qui s'y développeront à partir du II^e s., caractérisées par leur vernis grésé et leur mode de cuisson C. Et il n'est guère plus raisonnable d'imaginer que si les potiers de Lezoux ont continué à ne fabriquer, au long du I^{er} s., que des sigillées de mode A, c'est qu'ils n'étaient pas capables d'en fabriquer d'autres. Ils ont fait preuve en effet d'une remarquable maîtrise dans les procédés de façonnage, procédés dont l'acquisition est certainement plus longue et plus délicate que celles des cuissons et des vernis grésés en mode C¹². D'ailleurs on constate, dans tous les ateliers où le passage au mode de cuisson C a donné lieu à observations, en Gaule du Sud, en Gaule du Centre ou en Espagne, que ce passage s'est produit très rapidement, et qu'il n'a rien à voir avec les interminables périodes d'essais préparatoires qu'on avait accoutumé de lui attribuer d'office¹³.

Les relations qu'entretiennent les modes de cuisson des céramiques sigillées et les facteurs économiques deviennent plus explicites lorsqu'on a affaire aux productions lédoziennes postérieures à l'effondrement

dramatique de la commercialisation qui frappe les ateliers de Lezoux au cours de la seconde moitié du III^e s. (Delage 1998, p. 298). Cet effondrement entraîne en effet l'abandon du mode de cuisson C et le retour au mode de cuisson A qui était celui des présigillées ou imitations de sigillées du I^{er} s. de Lezoux (Vertet *et al.* 1970 ; Picon 1989 et 1993)¹⁴. Tout se passe comme si la fabrication des sigillées de mode C n'était plus rentable, car elle exigeait pour l'être qu'une diffusion importante lui soit assurée¹⁵. Une telle exigence ne concernait manifestement pas les sigillées de mode A dont on connaît de très petits et très nombreux ateliers, ayant une diffusion souvent des plus restreintes (Passelac 1992 ; Bénévent *et al.* 2002). Ces ateliers ne devaient pas avoir eu de difficulté à fonctionner à petite échelle, car leur production était peu onéreuse, avec ses températures de cuisson relativement basses, et ses fours à flammes nues dont le rendement est supérieur aux fours à tubulures. Ils pouvaient donc s'accommoder sans peine d'une faible diffusion, ce qui devenait tout à fait improbable pour les véritables sigillées, ou sigillées de mode C.

L'interprétation précédente de l'abandon à Lezoux du mode C au profit du mode A lorsque la diffusion s'effondre – abandon qui est en quelque sorte un retour en arrière correspondant à une réduction intentionnelle autant que nécessaire du "coût" de la production – est renforcée par le fait qu'on observe des phénomènes presque identiques sur d'autres ateliers de la Gaule du Centre. Et surtout que ces mêmes phénomènes s'étaient déjà produits, près d'un siècle plus tôt et dans des circonstances analogues, à La Graufesenque et à Montans (Martin 1986).

On se doit d'ajouter que les problèmes de "coûts" de fabrication des sigillées sont aussi des problèmes de qualités des produits. Les deux sont étroitement liés¹⁶. Or ce qui est remarquable en Gaule du Sud, et le deviendra ultérieurement en Gaule du Centre, c'est le peu de résistance que les sigillées de mode A ont opposé aux sigillées de mode C, devenues très vite et très

11 Nous utiliserons dorénavant, et de plus en plus souvent, les termes de sigillées de mode A et de sigillées de mode C, à la place de ceux de présigillées et imitations de sigillées pour le premier, de sigillées vraies ou véritables sigillées pour le second. Ce qui ne fait qu'anticiper un peu sur les conclusions résultant de l'examen des questions de vocabulaire auquel nous procéderons plus loin (voir chapitre 4).

12 Voir aussi note 8.

13 Il est vrai que ce passage a nécessité des adaptations locales et entraîné des échecs, parfois spectaculaires, mais de courte durée.

14 On ne peut exclure, à Lezoux notamment, que cet abandon ait été progressif (Delage 2001, p. 133-134). Mais il ne faut pas sous-estimer l'habileté des potiers à masquer, pendant un certain temps au moins, le retour à des productions de moindre qualité, cuites en mode A. Autant de questions qui demanderaient des études spécifiques. Sur ces problèmes de "coût" à la production, voir également la note 5.

15 Il n'est pas impossible, en théorie du moins, que des céramiques sigillées soient produites pour un commerce de proximité, et pour lui seul. Mais il devient alors difficile, voire impossible, que ce produit reste attractif si le surcoût entraîné par sa fabrication demeure entièrement à la charge de l'acheteur. Et, dans le cas contraire, le négociant aurait un bénéfice par trop insuffisant – la production étant nécessairement peu importante – pour justifier son intérêt dans une telle entreprise. Avec une céramique produite en très grande quantité, et donc très largement diffusée, il suffit qu'une partie seulement du surcoût soit à la charge de l'acheteur pour que le produit soit facile à écouler. En contrepartie cela impose au négociant de pouvoir se "rattraper" sur les quantités produites et "vendues". Ce qui nécessite la mise en place d'un système commercial étendu et ramifié, qui est une des caractéristiques majeures de la production des sigillées de mode C.

16 Ce qui n'exclut pas que les questions de mode, ou l'appât de gains peu justifiés par la qualité du produit, aient perturbé à un moment ou à un autre cette relation.

largement dominantes parmi les exportations à moyenne et grande distance. Cette domination s'accompagne d'ailleurs en Gaule du Sud, puis en Gaule du Centre, de la quasi-disparition des ateliers qui produisaient jusqu'alors des sigillées de mode A (présigillées ou imitations de sigillées)¹⁷. On serait donc porté à croire que pour les clients et utilisateurs ces deux produits sigillés étaient de nature différente, et qu'ils ne possédaient pas les mêmes qualités¹⁸. Certes les céramologues n'ont en général qu'une vague perception de ces différences, faute de s'y être intéressés, mais les utilisateurs de l'époque avaient derrière eux une longue pratique de ces produits et de leurs qualités respectives¹⁹.

Il n'est pas possible, dans le cadre de cette communication, de développer les autres arguments qui peuvent être avancés en faveur du rôle joué par les "coûts" de production, dans la commercialisation des céramiques sigillées et dans celle des céramiques qu'on a l'habitude, et avec raison, de leur associer : présigillées, imitations de sigillées, sigillées tardives, etc. Aussi ne retiendra-t-on que les arguments qui découlent des particularités de la répartition des officines productrices, et qui expliquent ces mêmes particularités. Questions qui constituaient d'ailleurs le thème central de l'intervention faite au Congrès de la Sfécag à Bayeux. Ce sont elles qu'on développera maintenant, après être revenu une dernière fois sur les problèmes de vocabulaire.

4. VOCABULAIRE CÉRAMIQUE ET SITUATIONS NOUVELLES

Lorsqu'on eut pris conscience, il y a quelques décennies, que les sigillées de grande diffusion avaient des caractéristiques techniques différentes de celles des sigillées qui les avaient précédées, on eut tendance à insister fortement dans le vocabulaire sur la spécificité de ces deux groupes. C'est alors qu'apparurent les termes de sigillées vraies ou de véritables sigillées, réservés aux sigillées de grande diffusion cuites en mode C. Pour les sigillées cuites en mode A, on conserva les appellations anciennes, ou l'on en créa de nouvelles, et l'on eut ainsi des présigillées, des imitations de sigillées (voire de campaniennes), des sigillées tardives, etc. Autant de termes aux contours imprécis, qui soulèvent de nombreuses difficultés.

En outre la relégation en situation secondaire du terme même de sigillée, dans la plupart des expressions servant à désigner les productions de ce type cuites en mode A, ne fut pas très heureuse. Elle semblait en effet vouloir retrancher certaines catégories de céramiques d'un phénomène culturel, celui de la terre sigillée, qui avait une réelle unité, marquée par la couleur rouge du vernis, et par une communauté de formes et de décors.

Même si les distinctions fondées sur le mode de cuisson demeurent essentielles, car elles correspondent à des réalités économiques et commerciales différentes, les archéologues qui persistaient par exemple à parler de sigillées pour les productions tibiériennes de Lezoux, ou pour les groupes padans B et C du Magdalensberg, n'avaient pas tort (Bet *et al.* 1994 ; Schindler *et al.* 1997).

Il paraît donc souhaitable d'intégrer (ou de réintégrer) clairement toutes ces productions parmi les terres sigillées, mais en continuant à souligner leurs différences techniques, qui sont aussi des différences économiques. Ce qui ne présente guère de difficultés si l'on veut bien accepter de parler, quand il est nécessaire, de sigillées de mode A et de sigillées de mode C (voire, en certains cas, de sigillées de mode B). Leurs caractéristiques respectives, et les termes correspondants en usage, seraient les suivants, reprenant ici des propositions faites ailleurs (Picon 2002, chapitre 21) :

sigillée de mode A	= à pâte "claire" et vernis poreux, non grèsé, rouge à orangé. = ancienne présigillée ou imitation de sigillée ²⁰ .
sigillée de mode C	= à pâte "claire" et vernis imperméable, grèsé, rouge. = ancienne sigillée vraie ou véritable sigillée.
sigillée de mode B	= à pâte grise et vernis poreux, non grèsé, noir. = ancienne présigillée ou imitation de sigillée (ou de campanienne).

Cette petite modification du vocabulaire est destinée surtout à souligner avec beaucoup de force l'existence – pour la sigillée prise dans son acception la plus générale – de deux systèmes de production et de commercialisation aussi achevés et autonomes l'un que l'autre, parfois concurrentiels : les sigillées de mode A (voire de mode B, éventuellement) et les sigillées de mode C. Le choix de l'un ou l'autre système relève, comme on l'a vu

17 Autant de concomitances approximatives qui ont largement contribué à accréditer l'idée d'une évolution permettant de passer du mode A au mode C, et celle du très long apprentissage technique que serait le mode A. Ce sont des conceptions dont il faut absolument se défaire, pour aborder les réalités techniques et commerciales de la production des céramiques sigillées.

18 Les différences de qualité les plus marquées entre sigillées de mode A et sigillées de mode C sont certainement une résistance souvent peu élevée des céramiques et des vernis cuits en mode A, et à relativement basse température. La fragilité des vernis en est une conséquence, ainsi que leur porosité qui les rend sensibles aux imprégnations, avec le cortège de taches et d'odeurs qui peuvent les accompagner. Quant à la brillance du vernis, peut-être n'a-t-elle pas toujours eu l'importance qu'on lui accorde généralement.

19 Ainsi la fabrication des céramiques sigillées de mode C chercha-t-elle à s'inscrire, en Italie mais en Gaule aussi, dans les habitudes de la clientèle en reproduisant, mais avec un vernis rouge, les qualités d'imperméabilité et de résistance des céramiques à vernis noir grèsé, comme les campaniennes A et B. Objectif auquel les sigillées de mode A ne pouvaient aucunement prétendre.

20 L'expression pâte "claire" désigne par convention une céramique dont la pâte peut être de coloration quelconque, sauf grise ou noire. Cette expression est synonyme de "couleur habituelle des terres cuites", autre expression conventionnelle.

et comme on le reverra plus loin, de facteurs qui sont très largement étrangers à l'expérience ou à la pratique des potiers, et qui sont pour l'essentiel de nature économique et commerciale²¹.

L'un des avantages complémentaires de cette légère réorientation du vocabulaire, c'est de permettre d'adjoindre aux deux (ou trois) expressions de base définies précédemment, différents qualificatifs précisant par exemple la nature plus ou moins élaborée du revêtement, ou la période concernée. On pourrait avoir ainsi des sigillées de mode A d'époque augustéenne, et d'autres des III^e et IV^e s., des sigillées de mode A d'aspect mat ou luisant, des sigillées de mode B de facture grossière ou soignée, etc.²².

Ce seront désormais les appellations précédentes, sigillées de mode A, de mode B ou de mode C, que l'on privilégiera dans la suite de cet exposé où l'on cherchera à mettre en évidence les rapports qui existent entre les caractéristiques de la répartition des officines de céramiques sigillées et les "coûts" de la production.

5. RÉPARTITION DES OFFICINES, "COÛTS" DE FABRICATION ET MARCHÉS

Il y a longtemps que la répartition des officines qui produisaient les céramiques sigillées de mode C avait frappé les observateurs. On avait souligné leur regroupement dans des régions bien délimitées, et leur petit nombre²³. D'autant qu'il faut, sur ce dernier point, tenir compte du fait que certaines de ces officines peuvent être considérées comme de simples extensions, voire des succursales, d'officines plus importantes, situées dans la même région. Les unes et les autres faisant partie du même système de production et de commercialisation.

A ce petit nombre d'officines productrices de sigillées de mode C, et à leur regroupement à l'intérieur de régions peu étendues, s'opposent les ateliers des céramiques sigillées de mode A, qui sont en nombre relativement élevé, et de surcroît très dispersés (Passelac 1992 ; Bénévent *et al.* 2002).

Une telle situation ne manquait pas d'intriguer, mais pour en juger il n'est pas inutile de faire un bref retour en arrière, vers d'autres époques et d'autres lieux. Ce qui nous permettra d'apprécier avec plus de justesse l'ampleur des modifications que le développement des céramiques sigillées allait provoquer dans la répartition des ateliers.

Le premier point de comparaison dont nous nous servons concerne les céramiques du IV^e s., dans l'île de Thasos (Grèce) (Blondé et Picon 2000). Comme sur la plupart des autres sites de mer Egée, les importations attiques de céramiques à vernis noir y sont très largement représentées. Elles constituent à Thasos même, au IV^e s., les deux tiers environ des céramiques à vernis noir, l'autre tiers étant de fabrication locale.

Il importe, pour la suite de notre exposé, de souligner que l'ancienneté, l'importance et l'omniprésence dans la région des importations attiques de céramiques à vernis noir n'ont pas fait disparaître, dans l'artisanat local, la production des céramiques à vernis noir. Ce qui se comprend facilement, et pour deux raisons. La première c'est que les céramiques à vernis noir sont de fabrication aisée, et que leur "coût" de production est peu élevé, très proche sans doute de celui des céramiques communes bien cuites de Thasos²⁴. La seconde étant que les ateliers locaux ne connaissent pas de concurrence dans le domaine des céramiques communes et des céramiques culinaires, les importations attiques comportant uniquement des céramiques à vernis noir. Aussi les potiers de Thasos pouvaient-ils toujours compter sur ces productions un peu plus modestes.

Le cas de Thasos est loin d'être un cas isolé, si l'on en juge par les résultats de l'enquête menée dans le nord-est de l'Egée (Blondé et Picon 2000). Résultats que semblent confirmer, malgré l'absence d'études en laboratoire, de nombreux indices provenant d'autres sites du monde grec. On en conclura que la situation qui existe à Thasos, pour les céramiques à vernis noir, où coexistent des importations lointaines et des productions locales, paraît être à la fois normale, voire logique, et des plus répandues. Elle implique, en Grèce, une répartition à deux niveaux des officines productrices de céramiques à vernis noir, comportant de très nombreux ateliers à vocation essentiellement locale, et des officines plus importantes, mais beaucoup moins nombreuses, qui bénéficient d'une très large diffusion, comme c'est le cas pour la production attique, et pour d'autres encore (Blondé et Picon 2000, p. 170-171 ; Picon et Blondé 2002, p. 18-19).

La même répartition à deux niveaux des officines productrices de céramiques à vernis noir se retrouve en Italie, avant le développement des céramiques sigillées. Elle se généralise semble-t-il vers le début du II^e s. av. n. è., avec l'apparition des céramiques étrusco-

21 Une petite difficulté peut surgir dans l'utilisation de ce vocabulaire, qui tient à l'emploi fréquent en céramologie des lettres A, B et C, pour désigner différentes catégories de céramiques, et de sigillées notamment. D'où l'obligation de ne jamais simplifier les appellations : sigillées de mode A, de mode C ou de mode B, en sigillées A, B ou C.

22 A propos de vocabulaire, on notera que l'orthographe officielle du mot grésage comporte un accent aigu, mais qu'elle est loin de correspondre à l'usage courant, celui que nous avons suivi jusqu'ici, qui prend un accent grave, comme le mot grès.

23 La remarque vaut pour l'Italie, comme pour la Gaule du Sud, la Gaule du Centre et l'Espagne. En revanche les questions d'implantation et de répartition des ateliers en Gaule de l'Est se posent de manière quelque peu différente et soulèvent d'autres interrogations que l'on évoquera plus loin (voir chapitre 6).

24 Les ateliers locaux de Thasos produisant à la fois des céramiques à vernis noir, des céramiques communes et des céramiques culinaires, il en est résulté une scission au sein des céramiques communes, les unes étant produites à plus haute température, avec les céramiques à vernis noir, les autres à plus basse température, avec les céramiques culinaires (Blondé et Picon 2000, p. 167-169).

campaniennes de grande diffusion – A, B et B-oïdes – dont le réseau commercial coexiste, apparemment sans problème majeur, avec les ateliers locaux. Ces derniers semblaient particulièrement nombreux en Italie où il n'est guère de cité qui ne possède le sien.

Or cet équilibre va s'effondrer avec l'arrivée des céramiques sigillées. La répartition à deux niveaux des ateliers paraît certes se maintenir encore un certain temps, ici et là, mais elle présente déjà une différence essentielle par rapport à la situation précédente. En effet les ateliers à diffusion locale ne fabriquent pas les mêmes sigillées que ceux qui diffusent au loin, ce qui n'était pas le cas pour les céramiques à vernis noir. Dorénavant la production des ateliers à diffusion locale ne comporte, avec des céramiques communes, que des sigillées en mode A, voire aucune sigillée²⁵. Quant aux céramiques sigillées de mode C, elles sont produites dans un très petit nombre d'officines, celles d'Arezzo en particulier, d'où proviennent la quasi-totalité des céramiques de ce type retrouvées en Italie²⁶.

Ce qui demeure surprenant, avec l'apparition en Italie centrale des sigillées de mode C, c'est qu'elles ne soient fabriquées que dans de rares officines, alors qu'elles prennent le relais des céramiques à vernis noir

dont le réseau des sites producteurs était particulièrement dense, avec leur répartition à deux niveaux et les nombreux ateliers orientés vers la consommation locale²⁷. Comme les sigillées de mode C connaissent un très vif succès, on aurait pu s'attendre, au minimum, à ce que les ateliers qui produisaient des céramiques à vernis noir se mettent à cette fabrication, voire qu'il s'en crée de nouveaux. Or c'est exactement le contraire qui se produit : il n'existe pas, pour les sigillées de mode C, d'ateliers dont la production soit destinée principalement à la consommation locale, comme c'était le cas pour la céramique à vernis noir.

On ne peut donc s'empêcher de se demander quelles peuvent être les raisons de ce bouleversement ? Et pourquoi seules des importations en provenance d'officines souvent lointaines pourvoient désormais, et en totalité, aux besoins des cités en sigillées de mode C²⁸.

Il n'existe certainement pas de réponse simple à un problème qui est fort complexe²⁹. Pourtant, après avoir souligné en plusieurs occasions que le "coût" de fabrication des céramiques sigillées de mode C était nécessairement bien plus élevé que celui des céramiques à vernis noir, on peut s'interroger sur les conséquences

25 Ces observations concernent d'abord l'Italie centrale – Etrurie, Latium et Campanie – mais aussi la plaine du Pô. Toutefois, dans cette dernière région, la situation se présente différemment dans la mesure où les sigillées de mode A, dont les ateliers semblent nombreux, font preuve d'un dynamisme qu'on ne retrouve pas ailleurs, et conservent (ou acquièrent) une vocation régionale, aidés sans doute en cela par leur situation géographique et les facilités d'exportation vers le nord (Schindler et Scheffenecker 1977 ; Schindler *et al.* 1997).

26 Chacun connaît les officines qui ont fabriqué en Italie des sigillées de mode C. Elles sont apparemment fort peu nombreuses : Arezzo et ses succursales, dont Cincelli et Torrita di Siena, Pise et ses succursales, dont Isola di Migliarino, puis deux petits ateliers un peu isolés, Vasanello et Scoppieto, à proximité de la moyenne vallée du Tibre, et enfin le groupe dit de Pouzzoles-Naples ... Par contre les ateliers de céramiques sigillées de mode A semblent avoir été bien plus nombreux, quoique leur inventaire et *a fortiori* leur étude aient été des plus négligés. En fait il est rare que les sigillées de mode A soient absentes, en Italie centrale, des niveaux de la seconde moitié du I^{er} siècle av. n. è. Mais elles n'ont guère retenu l'attention, s'agissant d'une production numériquement peu importante. On a vu cependant qu'il en allait différemment dans la plaine du Pô (voir note précédente).

On soulignera enfin que l'une des difficultés majeures rencontrées en Italie dans l'étude de la répartition des ateliers de céramiques sigillées tient à notre méconnaissance des caractéristiques techniques de beaucoup de ces productions. C'est une situation particulièrement gênante lorsqu'il s'agit des productions anciennes des officines de sigillées de mode C, dont on ignore si elles relevaient déjà du mode C, ou du mode A (de même, on ne sait à peu près rien de l'évolution technique des sigillées de la plaine du Pô, et de l'apparition éventuelle, dans cette région, d'officines produisant des sigillées de mode C).

27 On rappelle qu'on a manifestement cherché, avec les sigillées de mode C, à reproduire, mais avec des vernis de couleur rouge, les qualités d'imperméabilité, de dureté et de résistance à l'usure qui étaient celles des vernis noirs. Ce qui fut sans doute l'une des conditions de leur succès (voir également notes 18 et 19).

28 Les besoins moins spécifiques étant toujours assurés par les ateliers locaux, notamment pour les céramiques communes.

29 La rareté des argiles qui seraient nécessaires à la fabrication des céramiques sigillées de mode C est un des arguments qui a souvent été invoqué pour expliquer le petit nombre des officines et leur regroupement. Or, s'agissant du corps des vases, ces argiles sont exactement les mêmes que celles des céramiques à vernis noir, et elles sont des plus banales. Quant aux argiles utilisées pour les revêtements, celles des vernis noirs ont, peut-être, des exigences moindres que celles des vernis rouges grésés. Mais on verrait difficilement là une cause de diminution possible du nombre des officines de céramiques sigillées et de réduction de leur dispersion. Une autre explication a été proposée qui fait appel à un monopole dont aurait pu bénéficier les officines arétines, et quelques autres à leur suite. Outre le fait que les précédents et les parallèles manquent, et que le contrôle d'un éventuel monopole serait particulièrement difficile à assurer sur un artisanat aussi mobile et dispersé que celui de la céramique, on verra qu'il n'est nul besoin de faire appel à des réglementations pour expliquer le regroupement de la production des sigillées de mode C, en Italie et hors de l'Italie, et pour rendre compte des exceptions notables que l'on peut constater ici ou là.

30 Rappelons que le "coût" de fabrication des sigillées de mode C, notablement plus élevé que celui des sigillées de mode A, tient à leur cuisson dans des fours à tubulures dont le rendement thermique est en principe inférieur à celui des fours à flammes nues servant à la cuisson des sigillées en mode A. Il tient encore au volume mort occupé par les tubulures, et, surtout, aux températures particulièrement élevées nécessaires au grésage du vernis en atmosphère oxydante. Ces températures sont à La Graufesenque comprises entre 1050 et 1100°C, alors que la cuisson des sigillées de mode A ne dépasse guère les 900°C et qu'elle est souvent inférieure. Bien que les expérimentations, destinées à chiffrer le surcoût à la production des sigillées de mode C par rapport à celles de mode A, soient encore trop peu nombreuses, on peut considérer comme plausible un facteur 2 ou 3 sur la consommation du bois.

qu'un tel surcoût aurait pu avoir sur le marché des sigillées de mode C³⁰.

C'est là une question d'une particulière importance, qui a déjà été évoquée précédemment³¹. Dans l'hypothèse où le surcoût entraîné par la fabrication des céramiques sigillées de mode C aurait été réparti entre les négociants et les clients – afin de conserver à cette nouvelle production, au vernis rouge grésé, un "prix" suffisamment attractif, comparable à celui que devaient avoir les céramiques à vernis noir – seule une augmentation considérable de la production pouvait sauvegarder les intérêts des négociants (ou des fabricants). Ce qui excluait, de fait, les petits ateliers dont les débouchés trop restreints ne leur permettaient pas d'écouler leur production à des "prix" compétitifs. A moins que ces petits ateliers soient les succursales d'officines beaucoup plus importantes, produisant et commercialisant des sigillées de mode C, succursales qui s'en remettaient alors à ces officines majeures pour assurer la diffusion de leurs produits. Mais pour un petit atelier isolé à vocation locale, la seule solution envisageable à moyen terme était de n'employer que des procédés de fabrication peu onéreux, ayant des "coûts" à la production proches de ceux des céramiques à vernis noir et des céramiques communes. Ces ateliers se trouvaient donc contraints de ne fabriquer que des sigillées de mode A³². Ce qu'ils firent, lorsqu'ils ne cessèrent point, comme ce fut très souvent le cas, toute activité dans le domaine des céramiques à vernis noir, comme à vernis rouge.

On observera qu'il s'agit là d'une situation qui est particulièrement favorable aux grandes officines produisant et commercialisant des sigillées de mode C. Elle rend en effet très difficile l'ouverture d'ateliers concurrents, par suite de l'obligation, pour ces ateliers, de disposer des circuits commerciaux étendus, indispensables à leur survie³³. Sans doute est-ce dans la profonde transformation du marché, imposée par le "coût" de fabrication élevé des sigillées de mode C, et dans la maîtrise commerciale qui allait en résulter – par le biais d'une fabrication de masse permettant à un produit de semi-luxe de devenir abordable – que réside la véritable nouveauté qu'apportèrent les fabricants et les négociants d'Arezzo. D'autres catégories de céramiques avaient déjà dû rencontrer des problèmes d'adéquation entre leur coût de fabrication et les bénéfices des négociants, mais peut-être est-ce la première fois

qu'une solution aussi originale aura été imaginée et mise en œuvre.

En Gaule du Sud les problèmes liés à l'implantation des ateliers de sigillées se posèrent d'une manière assez différente, puisque les sigillées de mode C allaient se développer dans une région à peu près dépourvue d'ateliers de céramiques à vernis noir, mais une région où l'on connaissait bien ces productions et leurs qualités, grâce à la présence d'un grand nombre d'importations italiennes. Il s'y trouvait par contre depuis plusieurs décennies de multiples ateliers de sigillées de mode A dont la dispersion contraste fortement avec le regroupement qui caractérise, en Italie comme en Gaule, les officines de sigillées de mode C (Passelac 1992 ; Bénévent *et al.* 2002).

La production des sigillées de mode C en Gaule du Sud paraît très liée, là encore, à la mise en place d'un réseau commercial permettant leur diffusion à longue et même très longue distance, ce qui est une condition absolument indispensable au développement d'une production de masse. Cette liaison était déjà manifeste en Italie, comme elle le sera en Gaule du Centre. Car c'est toujours semble-t-il le volume très important de leur production qui permet aux sigillées de mode C, dont le "coût" de fabrication est relativement élevé, de ne pas être commercialisées avec un bénéfice minime, ou à perte, et de laisser place au contraire à des profits qu'on a quelques raisons d'imaginer substantiels. Mais, pour les ateliers de sigillées de mode A, il valait mieux, tant que le volume de leur production demeurait modeste, ne pas s'essayer à produire des sigillées de mode C. C'est d'ailleurs ce qu'ils firent, bien que certains d'entre eux aient bénéficié d'une commercialisation notable à moyenne distance, comme ce fut le cas en Italie dans la plaine du Pô, mais aussi dans la Gaule du Sud et la Gaule du Centre (voir note 32).

Les sigillées de mode A de la Gaule du Sud, qu'elles fussent commercialisées à moyenne ou seulement très courte distance, ne résisteront guère au développement des officines de sigillées de mode C (comme on l'a déjà noté au chapitre 3). Ce qui témoigne, non seulement de la puissance commerciale de ces officines, mais surtout de l'intérêt porté par la clientèle à un nouveau type de produit, et, par conséquent, des qualités qu'elle lui reconnaissait, dont étaient dépourvues les sigillées de mode A (voir note 18). Mais, malgré les qualités des sigillées de mode C, leur production s'est

31 Voir en particulier la note 15 qui présente de manière légèrement différente l'argumentation quelque peu résumée ici, mais complétée sur plusieurs points.

32 Pour le cas, fort probable d'ailleurs, où ces productions au vernis rouge non grésé auraient utilisé, pour leur revêtement, les mêmes argiles que celles des vernis noirs, leurs températures de cuisson eussent été nécessairement inférieures à celles des céramiques à vernis noir. Cela afin d'éviter les risques de voir se développer dans le vernis des colorations irrégulières, brunâtres, provoquées par un début de grésage (Picon 2002, chapitre 14). Du point de vue de l'utilisateur, de basses températures de cuisson ne pouvaient donner que des produits de médiocre qualité, aux vernis poreux et aux propriétés mécaniques peu satisfaisantes (voir note 18). Il n'y a donc rien de surprenant à ce que ces productions n'aient guère eu de succès en Italie centrale. En revanche elles connurent un succès relatif mais de courte durée en Gaule du Sud, et un développement plus important dans la plaine du Pô et en Gaule du Centre, favorisé dans ces deux régions par l'ouverture de débouchés vers le Nord, et par l'état de la concurrence (Schindler et Schef-fenegger 1977 ; Schindler *et al.* 1997 ; Delage 1998 et 2001).

33 C'est d'ailleurs la perte de ces circuits commerciaux qui provoquera en Gaule du Sud puis en Gaule du Centre l'arrêt de la production des sigillées de mode C et le retour à des procédés de fabrication moins onéreux, en mode A (voir chapitre 3).

fait attendre longtemps en Gaule du Sud, et plus longtemps encore en Gaule du Centre. La raison étant très probablement que les conditions économiques et commerciales qui auraient permis leur développement n'étaient pas réunies³⁴.

On n'ajoutera rien sur les relations qu'ont entretenues les structures du marché avec les "coûts" de la production, dans le cas des sigillées de la Gaule du Centre, sauf à se répéter. Mais on dira quelques mots de situations qui s'écartent notablement de celles qui ont été considérées jusqu'ici.

6. DÉRIVES ET CONFUSIONS

Il est assez surprenant de constater que les caractéristiques techniques des sigillées de mode C sont demeurées pratiquement inchangées au long des deux siècles qu'a duré leur production en Gaule du Sud puis en Gaule du Centre. On s'accorde à penser que c'est aux exigences des marchés militaires que l'on doit une aussi exceptionnelle longévité. Mais c'est une situation qu'on ne retrouve pas partout, et, singulièrement, en Gaule de l'Est où s'observe une diversification des techniques, qui n'a jusqu'ici guère retenu l'attention. Il existe certes en Gaule de l'Est des ateliers de sigillées de mode C qui reproduisent très exactement les modèles techniques et économiques de la Gaule du Sud et de la Gaule du Centre. Rheinzabern en est un bon exemple. Mais on y observe aussi une prolifération anarchique d'ateliers aux techniques diverses, parfois nouvelles, souvent décadentes, qui produisent des sigillées qui n'ont plus grand chose à voir avec les sigillées de mode C que nous venons d'examiner³⁵.

Pour un bon nombre de sigillées de la Gaule de l'Est les "coûts" de production se trouvent profondément modifiés et, semble-t-il, presque toujours abaissés. La répartition des ateliers n'est donc plus régie par les "coûts" élevés de fabrication (voir chapitre 5). Confondre, comme on le fait, ces diverses productions, c'est s'interdire toute interprétation commerciale acceptable. Mais on ne pourra y remédier sans une étude technique comparée de ces productions où coexistent, à côté de modèles connus, des procédés qu'il faudra bien se décider un jour à inventorier.

7. EN MANIÈRE DE CONCLUSION

Chacun connaît l'adage selon lequel on ne trouve que ce que l'on cherche. C'est la raison de cette communication. Malgré la difficulté considérable que l'on rencontre à proposer des interprétations cohérentes à partir de faits bien établis – mais aussi d'hypothèses plausibles, d'observations éparses et de données tronquées, dont les vérifications demanderaient le concours de nombreux chercheurs – on a cru préférable de prendre le risque de se trouver un peu à découvert, ici ou là, et ne pas attendre que les solutions apparaissent toutes seules. Ce qu'elles semblent peu disposées à faire. Or si l'on ne tente pas de synthèses, fussent-elles précaires et provisoires sur certains points, on se prive des objections qui pourraient être faites à ces propositions, et des données complémentaires qui pourront leur être apportées. Ce qui est la condition même du progrès.



34 Peut-être ne serait-il pas dépourvu d'intérêt, à ce propos, de se pencher avec plus d'attention sur quelques cas troublants d'homonymie entre marques sur sigillées de mode C et sur sigillées de mode A. Car il semblerait normal qu'une même "firme" ait pu produire des sigillées de mode C quand le marché était favorable, et, ailleurs, des sigillées de mode A, en attendant qu'il le devienne, ou, simplement, à titre d'activité complémentaire. Toutefois l'importance primordiale des facteurs économiques dans l'apparition des officines de sigillées de mode C ne doit pas conduire à sous-estimer les exigences de la clientèle dans ces créations, et particulièrement le rôle qu'ont joué les marchés de l'armée.

35 Sans doute sera-t-on amené un jour à subdiviser, pour l'étude des ateliers de la Gaule de l'Est, les sigillées de mode C en sigillées de mode C à vernis grésé, et sigillées de mode C à vernis non grésé. Cette dernière catégorie concernerait des céramiques cuites en mode C, dans des fours à tubulures, mais dont on aurait voulu éviter le grésage du vernis, afin d'en rendre la fabrication moins onéreuse. Ainsi on conserverait aux revêtements une très grande homogénéité de couleur, mais au détriment des qualités d'imperméabilité, de dureté et de résistance mécanique des vernis, qui ont fait le succès des sigillées de la Gaule du Sud et de la Gaule du Centre. Il semblerait enfin que les potiers de la Gaule de l'Est aient diversifié les types d'argiles utilisées pour la fabrication de leurs revêtements, ce qui exigerait, là encore, des études spécifiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Bénévent et al. 2002** : BÉNÉVENT (Ch.), DAUSSE (L.), PICON (M.), A propos des présigillées du nord de l'Aveyron : observations sur la nature des argiles utilisées pour leur fabrication et pour celle des céramiques sigillées, dans GENIN (M.), VERNHET (A.) (dir.), *Céramiques de La Graufesenque et autres productions d'époque romaine / Nouvelles recherches / Hommage à Bettina Hoffmann*, Monographies Instrumentum, 2002, p. 165-170.
- Bet 1988a** : BET (Ph.), MONTINERI (D.), ROUSSY (S.), Groupes d'ateliers et potiers de Lezoux (Puy-de-Dôme) durant la période gallo-romaine, dans *SFECAG, Actes du Congrès d'Orange*, 1988, p. 221-241.
- Bet 1988b** : BET (Ph.), *Groupes de production et potiers à Lezoux (63) durant la période gallo-romaine*, Ecole Pratique des Hautes Etudes, IV^e section, Paris (manuscrit).
- Bet et al. 1994** : BET (Ph.), DELAGE (R.), VERNHET (A.), Lezoux et Millau. Confrontation d'idées et de données, dans *SFECAG, Actes du Congrès de Millau*, 1994, p. 43-63.
- Blondé et Picon 2000** : BLONDÉ (F.) et PICON (M.), Autour de la céramique du IV^e siècle dans le Nord-Est de l'Égée : quelques approches différentes, dans *BCH*, 124, 2000, p. 161-188.
- Delage 1998** : DELAGE (R.), Première approche de la diffusion des céramiques sigillées du centre de la Gaule en Occident romain, dans *SFECAG, Actes du Congrès d'Istres*, 1998, p. 271-314.
- Delage 2001** : DELAGE (R.), Les structures de production des ateliers de potiers à Lezoux du I^{er} au IV^e s., reflets de l'évolution des stratégies commerciales et de l'organisation du travail, dans POLFER (M.) (dir.), *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures (Italie et provinces occidentales)*, Actes du 2^e colloque d'Erpeldange, 2001, p. 117-136.
- Goudineau 1968** : GOUDINEAU (Ch.), *La céramique arétine lisse*, Ecole Française de Rome, Mélanges d'Archéologie et d'Histoire, Suppléments, n° 6, Paris, 1968.
- Lamboglia 1950** : LAMBOGLIA (N.), *Gli scavi di Albintimilium e la cronologia della ceramica campana*, Bordighera, 1950.
- Lamboglia 1951** : LAMBOGLIA (N.), Ceramica "presigillata" a Ventimiglia, a Minorca e Sicilia, dans *Archivo Español de Arqueología*, 29, 1951, p. 35-41.
- Martin 1986** : MARTIN (Th.), Les ateliers du sud de la France / Le déclin, dans BÉMONT (C.), JACOB (J.-P.), *La terre sigillée gallo-romaine*, Documents d'Archéologie Française 6, 1986, p. 43-45.
- Passelac 1992** : PASSELAC (M.), Formes et techniques italiennes dans les productions céramiques augustéennes du bassin de l'Aude : mise en évidence d'un groupe d'ateliers, dans *Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta*, XXXI/XXXII, 1992, p. 207-229.
- Picon 1989** : PICON (M.), Transformations techniques et structures économiques : le cas de Lezoux, dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lezoux*, 1989, p. 31-35.
- Picon 1993** : PICON (M.), Le schéma de développement proposé pour l'atelier de Lezoux peut-il s'appliquer à La Graufesenque ? dans *Annales de Pegasus / Recherches européennes sur La Graufesenque (1990-1991)*, 1993, Millau, p. 33-37.
- Picon 2002** : PICON (M.), Les modes de cuisson, les pâtes et les vernis de La Graufesenque : une mise au point, dans GENIN (M.), VERNHET (A.) (dir.), *Céramiques de La Graufesenque et autres productions d'époque romaine / Nouvelles recherches / Hommage à Bettina Hoffmann*, Monographies Instrumentum, 2002, p. 139-163.
- Picon 2003** : PICON (M.), Le rôle des artisans et des négociants dans le développement technique et commercial des productions céramiques romaines de Gaule du Sud et de Gaule du Centre, dans *Actes du Colloque "De la céramique à l'histoire"*, Université de Perpignan, novembre 2000 (à paraître).
- Picon et Blondé 2002** : PICON (M.) et BLONDÉ (F.), Les résultats d'un programme d'analyses effectué sur l'île de Chypre, dans BLONDÉ (F.), BALLEST (P.) et SALLES (J.-F.), *Céramiques hellénistiques et romaines / Productions et diffusion en Méditerranée orientale (Chypre, Egypte et côte syro-palestinienne)*, Travaux de la Maison de l'Orient Méditerranéen, n° 35, p. 13-21.
- Schindler et al. 1997** : SCHINDLER-KAUDELKA (E.), SCHNEIDER (G.), ZABEHLICKY-SCHEFFENEGGER (S.), Les sigillées padanes et tardo-padanes. Nouvelles recherches en laboratoire, dans *SFECAG, Actes du Congrès du Mans*, 1997, p. 481-494.
- Schindler et Scheffenegger 1977** ; SCHINDLER (M.), SCHEFFENEGGER (S.), *Die glatte rote Terra Sigillata vom Magdalensberg*, Kärntner Museumsschriften 62, 1997, Klagenfurt.
- Vertet et al. 1970** : VERTET (H.), PICON (M.), VICHY (M.), Note sur la composition des céramiques du IV^e siècle de Lezoux, dans *Revue Archéologique du Centre*, IX, 1970, p. 243-250.
- Wells 1977** : WELLS (C.M.), L'implantation des ateliers de céramique sigillée en Gaule : problématique de la recherche, dans *Figlina*, 2, p.1-11.

* *
*